

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2013

Le conseil municipal s'est réuni le 28 octobre à 18h30 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, Mme Assal, M. Clais, M. Delhaye, Mme Fourier, M. Govart, M. Plumart, Mme Rousselle, M. Vanpoperinghe, M. Vermeersch

Excusés : M. Danquigny, Mme Dufour, M. Guilbert, M. Gogibus, Mme Binet (procuration à M. Deschodt), Mme Questier (procuration à M. Dambricourt).

Approbation de la modification du plan d'occupation des sols :

Suite à l'enquête publique et à l'avis favorable du commissaire enquêteur le conseil a validé la modification du Plan d'Occupation des Sols pour réaliser des projets d'urbanisme aux anciens ateliers municipaux et allée des Tulipes.

Désignation des délégués communaux au SIVOM des rives de l'Aa et de la Colme

Suite à la fusion des 2 Sivom au 1er janvier 2014, Daniel Deschodt, Claude Devulder et Francis Berquez siégeant actuellement, ont été désignés délégués titulaires.

SMAERD : modification des statuts

Le conseil valide la nouvelle appellation du Smaerd en « Syndicat de l'eau du dunkerquois ».

Attribution d'un nom au futur EPCI issu de la fusion des 4 communautés de communes

Les élus ont approuvé le nom de « Communauté de communes des Hauts de Flandre » qui prendra effet au 1er janvier 2014. Les 4 communautés fusionnées sont celles de la Colme, Bergues, Wormhout, Hondshoote.

Achat d'une propriété 15 et 17 rue de Wattendam

Après la négociation autorisée par la précédente réunion du conseil municipal, le maire a proposé au conseil l'achat par la commune de la propriété sise 15 et 17 rue de Wattendam pour un montant de 170 000 €. Cette maison située à côté des ateliers municipaux permettra de loger un employé communal qui aura une fonction de gardiennage des lieux.

Maisons des archers – travaux de scénographie

Le conseil a validé la décision de la commission d'appel d'offres pour l'attribution à la société ADN de Marquette du lot scénographie de la maison des archers pour un montant de 93 658,31 HT. (montant subventionné par les Fonds européens Feder et le Conseil général du Nord).

Ateliers municipaux lot n°2 avenant n°1

Un avenant au marché pour un montant de 990,29 € HT a été voté.

Inondation dans le Sud-Ouest – attribution d'une subvention à l'association des petites villes de France

Attribution d'une subvention de 500 € en application d'une délibération prise en 2009.

Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : fixation du coefficient multiplicateur

Le taux de 8% voté en 2011, non revalorisé en 2012 et 2013 sera porté à 8,28 % en 2014.

Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les canalisations de gaz

Cette nouvelle taxe basée sur 10430 m de conduite de gaz rapportera 264,38 € par an à la commune.

Réforme des rythmes scolaires

La compétence Enfance et Jeunesse ayant été déléguée à la CC Colme, après concertation avec les enseignants, leurs syndicats, les parents d'élèves, les maires des communes de la CC Colme, l'inspecteur de l'Education Nationale, et le Centre socio-culturel de Watten, une grille horaire commune qui répond aux objectifs de la loi, et notamment le respect des rythmes des enfants a été retenue pour une mise en place à la rentrée 2014.

Les horaires scolaires devraient être les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 15h45, le mercredi de 8h45 à 11h45 après l'accord du directeur de l'éducation nationale.

Les élus ont approuvé ces horaires. Le Centre socio culturel assurera l'animation du périscolaire. L'état apportera son aide pour la première année de mise en œuvre à hauteur de 90 € et un accompagnement de la Caf est prévu pour financer les coûts générés par l'application de cette mesure.

Avis sur l'adhésion volontaire au CDG 59 du syndicat mixte région numérique (professionnels et particuliers)

Cette adhésion d'un nouveau membre au CDG 59 a été autorisée par le conseil municipal.

Fixation du taux 2013 de l'indemnité de gardiennage de l'église

Le montant de l'indemnité qui sera versée à l'abbé Sandevor a été fixé à 474,22 €.

Cimetière communal : reprise des concessions

Après le lancement d'une procédure de reprise et le recensement effectué en juillet 2012, il a été constaté que 32 concessions ne faisaient l'objet d'aucun titre, 5 étaient abandonnées par les familles et 20 étaient arrivées à terme sans manifestation des familles. En conséquence, M. le Maire a été autorisé par le conseil à prendre un arrêté de reprise par la commune.

La procédure prévoit qu'une entreprise agréée par la préfecture soit ensuite désignée pour assurer la récupération des dites concessions et notamment assurer le transfert d'éventuels restes dans l'ossuaire communal.

Virement de crédits

A la section fonctionnement-dépenses, une somme de 53 000 euros a été réaffectée entre différents articles.